

Date de convoca-
tion du C.M
le 31/03/2016

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2016

9 h 00

L'an deux mil seize, le neuf avril à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DELANOE J.C, Maire. La séance a été publique.

Étaient présents :

- M. DELANOE J.C.	- M. POIDATZ N.
- M. ALCOUFFE L.	- M. OUALLE C.
- Mme GRUPPER-GERSET F	- M. MALHAPPE G.
- M. BLANC M.	- Mme MUHLACH A.
- Mme VASSEUR B.	- Mme LANDRE L.

Étaient absents : M. PIEDNOEL B.

Le Conseil formant la majorité des membres en exercice, Mme LANDRE L. a été choisie comme secrétaire.

N° : 2016-010, 2016-011, 2016-012

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE, DU GITE DE GROUPE, ET DU C.C.A.S dressés par Monsieur FAYOL : Receveur Municipal

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 : COMMUNE, GITE DE GROUPE ET DU C.C.A.S

COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Dépenses = 244 239.87
Recettes = 306 407.74
Solde = 62 167.87

INVESTISSEMENT

Dépenses = 19 829.48
Restes à réaliser = 86 017.00
Recettes = 36 284.53
Restes à réaliser = 49 348.00
Solde = - 20 213.95

Ce qui donne un excédent de clôture de + 41 953.92 €

GITE DE GROUPE

FONCTIONNEMENT

Dépenses = 45 564.20
Recettes = 49 890.50
Solde = 4 326.30

INVESTISSEMENT

Dépenses = 103 953.12
Restes à réaliser = 0.00
Recettes = 65 643.98
Restes à réaliser = 0.00
Solde = - 38 309.14

Ce qui donne un déficit de clôture de – 33 982.84 €

C.C.A.S

FONCTIONNEMENT

Dépenses = 1 904.53
Recettes = 2 374.99

Ce qui donne un excédent de clôture de + 470.46 €

N° : 2016-013

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015
DE LA COMMUNE SUITE A LA DISSOLUTION DU C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal,
réuni sous la présidence de Monsieur POIDATZ N,
ayant délibéré le 27 février 2016 pour la dissolution du C.C.A.S.

1/ Considérant que les résultats issus du compte administratif 2015 du budget de la commune sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	49 357,64 €
Excédent de fonctionnement année 2015	12 810,23 €
Total Excédent de fonctionnement	62 167,87 €

Excédent d'investissement reporté	14 182,11 €
Excédent d'investissement année 2015	2 272,94 €
Total Excédent d'investissement	16 455,05 €

2/ Considérant que les restes à réaliser sur le budget de la commune s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	86 017,00 €
Recettes d'investissement reportées	49 348,00 €
Solde négatif	36 669,00 €

3/ Considérant que les résultats issus du compte administratif 2015 du budget du C.C.A.S sont les suivants :

Déficit de fonctionnement reporté	523,73 €
Excédent de fonctionnement année 2015	994,19 €
Total Excédent de fonctionnement	470,46 €

L'affectation du résultat de fonctionnement de la commune après intégration des résultats du C.C.A.S s'établissent comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	20 213,95 €
affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	42 424,38 €
Ou report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	
Ou report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	

N° : 2016-014

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015
DU GITE DE GROUPE**

Le Conseil Municipal,
réuni sous la présidence de Monsieur POIDATZ N,

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2015 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	
ou Déficit de fonctionnement reporté	164,38 €
Excédent de fonctionnement année 2015	4 490,68€
ou déficit de fonctionnement année 2015	
Total Excédent de fonctionnement	4 326,30 €
ou total Déficit de fonctionnement	

Excédent d'investissement reporté	
ou Déficit d'investissement reporté	4 693,65 €
Excédent d'investissement année 2015	
ou déficit d'investissement année 2015	33 615,49 €
Total Excédent d'investissement	
ou total Déficit d'investissement	38 309,14 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	4 326,30 €
affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	
Ou report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	38 309,14 €

BUDGETS PRIMITIFS 2015

COMMUNE :

Fonctionnement

Dépenses : 278 398,75 €

Recettes : 278 399,38 €

Investissement

Dépenses : 104 967,98 €

Recettes : 104 968,00 €

GITE DE GROUPE :

Fonctionnement

Dépenses : 84 398,85 €

Recettes : 84 399,00 €

Investissement

Dépenses : 43 275,57 €

Recettes : 43 276,30 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à la majorité, de rehausser les taux d'imposition de 1% et donc de les fixer à :

- Taxe d'habitation : 9,40 %
 - Foncier bâti : 18,65 %
 - Foncier non bâti : 35,30 %
- Soit au total un produit assuré de : 78 285,00 €

N° 2016-015

AMORTISSEMENT DE LA SUPPRESSION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC A VAPEUR DE MERCURE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable M14, l'amortissement est obligatoire pour toutes les communes sans considération de seuil.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'amortissement de la suppression des installations d'éclairage public à vapeur de mercure sur une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

QUESTION DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil que l'employé communal, Monsieur Halot Emmanuel sera absent le mercredi 27 avril 2016 en raison d'une formation et qu'il faudra assurer son remplacement. Mme MUHLACH Audrey propose ses services le mercredi.

N° 2016-016

MODIFICATION DES TARIFS DU GITE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition faite par la commission gîte de la mise en place d'un tarif hivernal, afin de justifier les dépenses de chauffage. Ainsi, il les invite à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

- Pack 2 jours + 1 nuit : 1050 €
- Pack 2 jours + 2 nuits : 1400 €
- Salle Boncourtois : 260 €
- Salle extérieur : 510 €
- Nuitée : 21 €

Le créneau d'application du tarif hivernal sera effectif : du 1^{er} octobre au 30 avril ; précise que les contrats déjà signés ne seront pas soumis au changement de tarif

N° 2016-017

MODIFICATION DU TARIF DU DROIT DE CHASSE

La société de chasse a demandé par courrier une baisse de cout du droit de chasse dont le tarif a été fixé lors du conseil du 4 décembre 2015.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de le fixer à 500 € au lieu de 700 €.

Monsieur le Maire propose au conseil d'élargir la commission gîte à d'autres membres du conseil, ainsi qu'aux habitants de la commune volontaires. Mme LANDRE Laurence et M. BLANC Michel, conseillers municipaux se sont proposés.

M. le Maire décide d'une prochaine réunion avec la commission gîte le vendredi 15 avril 2016 à 21h pour traiter de la consommation d'électricité du gîte et de la salle.

TOUR DE TABLE

Mme GRUPPER-GERSET Françoise, annonce au conseil municipal qu'elle a acheté trois panneaux afin d'interdire l'accès des chiens sur l'aire de jeux.

Elle nous signale également que le SCOT sera achevé fin mars 2017, et qu'une fête de la nature aura lieu le 22 mai 2016 à Berchères à laquelle participera le technicien de rivière pour la découverte de la Vesgre.

M. POIDATZ Nicolas, demande que Mlle HAYE rédige une note d'information à chaque conseiller afin de leur expliquer ce que l'on attend d'eux lors des astreintes du gîte. Un mail leur sera envoyé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 10.